

La supervision bancaire européenne

Conférence Professeurs de SES de l'Académie d'Orléans Tours Canopée 19 octobre 2016

Bernard Cherlonneix Directeur départemental

Des réglementations et une supervision renforcées

La finance, un des secteurs économiques les plus réglementés...

- La crise des subprimes a mis en lumière les limites du développement des « 3D » (Désintermédiation, Décloisonnement, Déréglementation)¹ qui avaient accompagné l'essor de la mondialisation financière à partir des années 1970.
- On assiste depuis quelques années à l'élaboration de nouvelles règles plus contraignantes et structurées selon deux axes :
 - « restriction » (encadrement ou prohibition de certaines activités, incompatibilités)
 - « taxation » (notamment exigences en fonds propres)

... et les plus contrôlés / supervisés

- Supervision à l'échelle nationale (ACPR, AMF), mais aussi européenne (EIOPA, EBA, ESMA, et BCE via le MSU) et internationale (collèges de superviseurs),
- coordonnée par des instances internationales (BCBS, IAIS, IOSCO) émettant des « Core Principles », des standards ou des recommandations,
- dont la mise en œuvre fait l'objet d'évaluations régulières du FMI (Financial Sector Assessment Program-FSAP) => Les superviseurs nationaux sont aussi évalués et contrôlés (Cour des comptes, FMI).



Les piliers de l'UBE

Un mécanisme de supervision unique

SSM Regulation – 15/10/2013 SSM Framework Regulation – 16/04/2014 Un mécanisme de résolution unique

Bank Recovery and
Resolution Directive —
15/05/2014
SRM Regulation —
15/07/2014

Un système harmonisé de garantie des dépôts

Deposit Guarantee Scheme Directive – 16/04/2014

Une réglementation unique (« single rule book »)

Capital Requirements Regulation (CRR) & Capital Requirements Directive (CRD4) – 26/06/2013



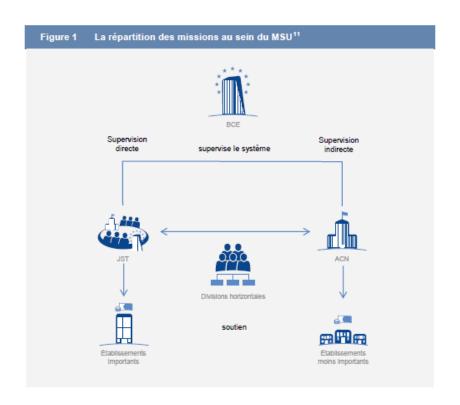
Les piliers de l'UBE

L'UBE s'inscrit dans la continuité de l'architecture de surveillance mise en place au 1^{er} janvier 2011, avec la création de l'Autorité Bancaire Européenne :

- Une coordination renforcée entre superviseurs concernés par les différentes entités d'un même groupe :
 - collèges de superviseurs avec décisions conjointes (approbation de modèles, exigence de capital complémentaire)
- Une Autorité Bancaire Européenne ayant pour missions de :
 - harmoniser la mise en œuvre des directives et normes relatives aux banques,
 - augmenter la cohérence des pratiques des autorités de contrôle nationales,
 - parfaire la coordination de la supervision des groupes bancaires.



Organisation du MSU : une compétence partagée





Agrément

Contrôle prudentiel

- Respect des exigences prudentielles : fonds propres, levier, liquidité, grands risques (CRR)
- Respect des exigences de gouvernance, gestion des risques, contrôle interne, rémunérations, modèles internes (CRD4)
- Surveillance sur base consolidée et surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Compétence nationale



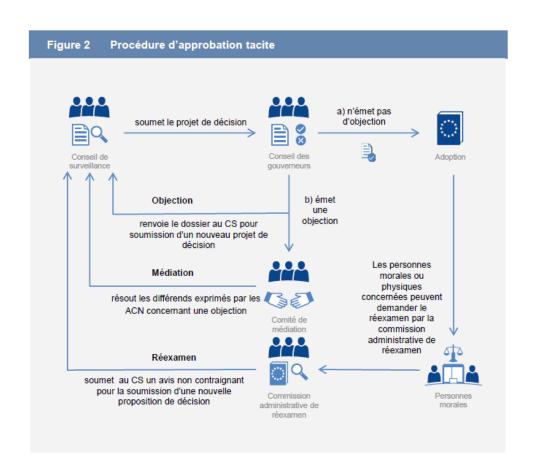
- Résolution
- Loi de séparation
- Protection de la clientèle et commercialisation
- LCB-FT
- Services d'investissements et de paiement
- Sociétés de financement



Gouvernance du MSU

Clé de voûte : le Conseil de surveillance prudentielle

- Réunions tous les 15 jours
- Procédure de non opposition du conseil des gouverneurs aux décisions
- Comité de médiation représentant de chaque Etat membre – examen des objections formulées par le Conseil des l'encontre gouverneurs à décisions du Conseil de surveillance)
- Commission administrative de réexamen (des décisions à la demande de la banque ou de la personne physique concernée)





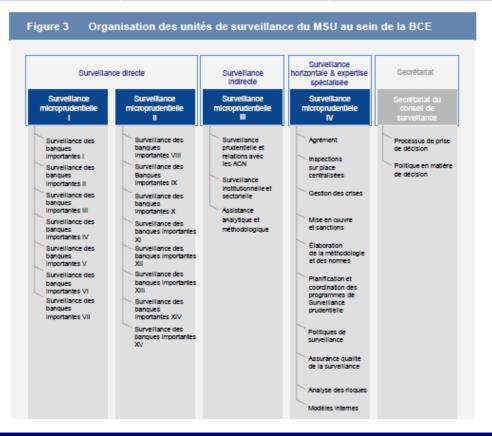
Organisation des DG MS la BCE

4 nouvelles Directions Générales et un secrétariat (770 EATP env.)

0	Surveillance directe des banques importantes	Surveillance indirecte des banques moins importantes	Services horizontaux et spécialisés	Secrétariat du conseil de surveillance
	DG I (208) et DG II (195)	DG III (80)	DG IV (253)	(25)

DG I : les 30 groupes les plus Systémiques

DG II : les autres groupes ou Banques importantes (90)

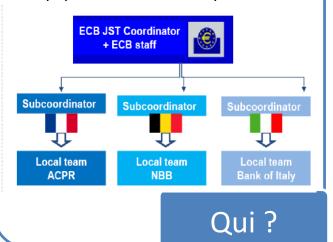




Les principes généraux de supervision du MSU



- Joint supervisory team (JST) du groupe : Équipe de contrôle sur pièces européenne
- Équipes de contrôle sur place



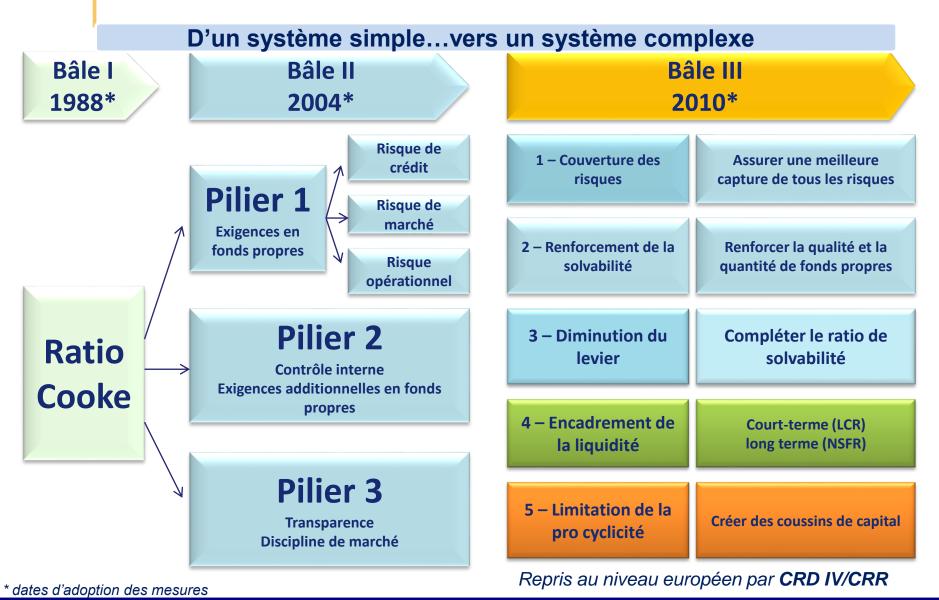
Quoi?

- Évaluer le profil de risque (par type de risque) et la situation financière
- Évaluer la gouvernance et la qualité du dispositif de gestion des risques
- Formuler les mesures correctives nécessaires

- Allocation des tâches décidées par le coordonnateur de la JST : travail conjoint ou délégué en local
- Évaluation des risques
- Dossiers Conseil de surveillance du MSU
- Entretiens
- Examen des rapports d'enquête et suivi des recommandations
- Notes d'analyse
- Coopération hors MSU (dont collèges de superviseurs)

Comment?





Banque de France – Région Centre - Val de Loire



Une réglementation unique

Des exigences prudentielles plus fortes

- « Paquet CRD IV » : assure la déclinaison européenne des accords internationaux « Bâle III » ; comprend :
 - Un règlement d'application directe (« CRR ») qui contient les dispositions relatives aux normes de gestion (« pilier 1 ») et à la transparence financière (« pilier 3 »);
 - Une directive (« CRD IV ») centrée sur les questions d'agrément, de gouvernance, de supervision, d'exigences complémentaires de fonds propres (« pilier 2 »), de coussins de fonds propres, de surveillance consolidée, de sanctions et d'échanges d'information.
- Ces nouvelles règles sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014 (certaines mesures font l'objet d'une période transitoire ou d'une application retardée)
- Renforcement des exigences de fonds propres (ratio de levier), de liquidité, de gouvernance
- Préparation de standards techniques de réglementation et de mise en œuvre (49 RTS et 26 ITS) par l'EBA, soumis à la Commission européenne pour adoption



Des exigences renforcées de fonds propres et de liquidité/transformation

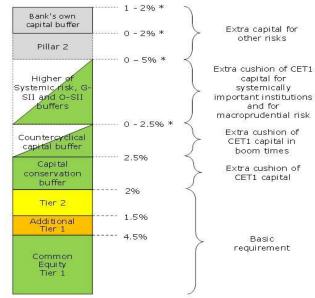
CET1 = capital + réserves / risques pondérés avec de nombreux coussins



Levier = Tier 1 (CET1 + add Tier 1) /total de bilan ajusté

LCR = <u>actifs liquides (titres souverains et dépôts BC)</u> sorties nettes de trésorerie à 30 jours

NSFR = <u>ressources stables</u> emplois durables



* Assumed upper bounds (values can be higher)

Une mise en œuvre supposée être progressive dans

ie temps .		1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019
	CET1 + CC	4 %	4,5 %	5,125 %	5,75 %	6,675 %	7 %
	Levier	Observation	Publication			3 %	3 %
	LCR	Phase d'observation	60 % (au 01/10/15)	70 %	80 %	100 %	100 %
	NSFR		Phase	d'observation		Entrée en vigueur	

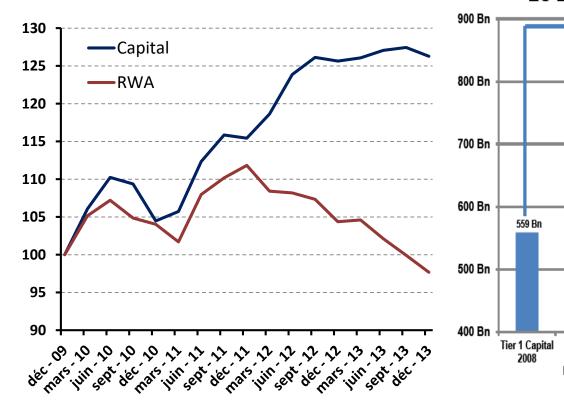


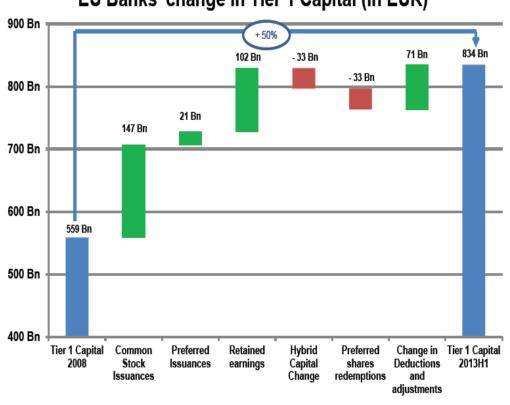
Les banques européennes ont renforcé leurs structures de bilan La solvabilité (ratio de fonds propres) s'est améliorée

Un renforcement des fonds propres conjugué à une baisse des risques pondérés

Un renforcement des fonds propres en raison d'émissions nouvelles et de la mise en réserve des résultats

EU Banks' change in Tier 1 Capital (in EUR)





* Top 20 EU banking groups, total (IFRS) assets at end-2013H1 equal to EUR 20 Tn.

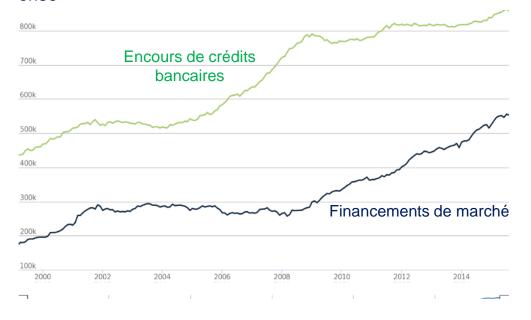
Source: SNL and Bloomberg

Source : EBA, Risk Dashboard Q1 2014, KRI n°3 - Tier 1 ratio (excluding hybrid instruments)



Les modes de financement évoluent

Une forte croissance des financements de marché post crise



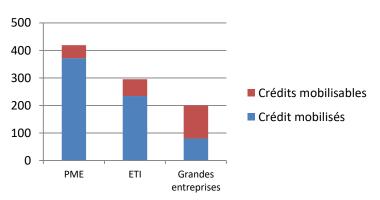
Ouverture de la distribution du crédit à de nouveaux acteurs :

- > assureurs : fonds de prêts à l'économie
- particuliers : financement participatif (crowdfunding)
- entreprises : loi Macron avec les bons de caisse et les crédits dans le cadre de conventions de partenariat

Financement des sociétés non financières Répartition des encours (en %)

	Déc. 2005	Déc. 2008	Déc. 2011	Sept. 2015
Crédits bancaires	68 %	73 %	68 %	61 %
Financements de marché	32 %	27 %	32 %	39 %

Encours de crédits bancaires par taille d'entreprises (en milliards d'euros)

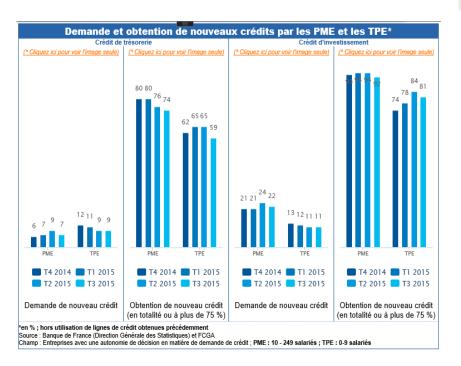


Sources: Banque de France

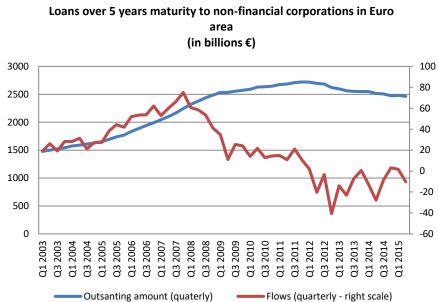


Les financements bancaires sont toujours assurés

Taux élevé d'obtentions de nouveaux crédits de trésorerie au T315



Les flux de prêts aux infrastructures (estimés par les prêts à plus de 5 ans) ont toutefois chuté depuis la crise. Sans que les exigences réglementaires aient changé





L'exercice récent d'évaluation des bilans bancaires

En ajoutant AQR et Stress test, les banques françaises sont parmi celles qui démontrent la plus grande résistance à l'exercice

Réduction du ratio CET1 par pays (AQR + scénario adverse) Agrégation par pays d'origine de chaque banque

